

République Française
Département des Côtes d'Armor
Commune de LANLOUP

Séance du 28/09/2026

Nombre de conseillers : 11 ; en exercice : 11 ; présents : 10.

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de M. Yannick LE BARS, Maire.

Date de convocation : 24/09/2026.

Présents : Yannick LE BARS, Jacques THORAVALL, Inès GONSE, Marie José LIBOUBAN, Véronique COLIN, Emmanuel FEINTE, Jocelyne PATUREAU, Philippe DE SAGAZAN, François REBOURS, Guénolé LAVAL.

Absente : Marie-Christine MARCUS (procuration à Yannick LE BARS).

Secrétaire de séance : Marie José LIBOUBAN.

3- Motion de soutien aux personnels de soins

Considérant le rôle absolument crucial et indispensable joué par l'ensemble des professionnels de santé (personnels hospitaliers, soignants du secteur médico-social, libéraux, techniques et administratifs) pour garantir la santé, la sécurité et la dignité de nos concitoyens ;

Considérant que le système de soins subit depuis de nombreuses années des tensions structurelles majeures, marquées par un manque chronique de moyens humains, matériels et financiers ;

Considérant la dégradation continue des conditions de travail du personnel, qui entraîne un épuisement professionnel généralisé, une crise des vocations et une fuite des compétences hors du secteur du soin ;

Considérant que l'accès à des soins de qualité, de proximité et de manière égale pour tous est un droit fondamental et un pilier de notre pacte républicain et social ;

Considérant les remarques des personnels travaillant au Centre Hospitalier de Paimpol et relatives à une forte dégradation de leurs conditions de travail, à leurs inquiétudes et à leur état d'épuisement manifeste ;

Le conseil municipal décide :

1. d'exprimer son soutien indéfectible : apporter sa totale solidarité à l'ensemble du personnel de soins qui fait preuve, au quotidien, d'un dévouement exemplaire malgré des conditions d'exercice de plus en plus difficiles

2. d'alerter les pouvoirs publics : constater avec une vive inquiétude la fragilisation de notre système de santé et l'impact direct de cette crise sur la prise en charge des patients et la sécurité des soins.

3. d'exiger des mesures urgentes : demander instamment à l'État et aux autorités compétentes de déployer un plan de sauvetage d'envergure pour la santé, comprenant :

- une revalorisation significative des salaires, des carrières et de la pénibilité du travail de nuit, des week-ends et des gardes

- un plan massif de recrutement et de formation pour combler les postes vacants et alléger la charge mentale des équipes

- un investissement financier à la hauteur des besoins pour moderniser les infrastructures et garantir l'accès aux équipements médicaux.

- le maintien et le renforcement des services de soins de proximité pour lutter contre les déserts médicaux.

Le conseil municipal de Lanloup réaffirme que la santé ne peut être traitée comme une simple variable d'ajustement budgétaire. Prendre soin de ceux qui nous soignent est un devoir national et une priorité absolue.

Cette motion sera transmise à Monsieur le Préfet, à l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi qu'aux parlementaires de la circonscription.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Yannick LE BARS.